

Avis public



SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT POUR 2022

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, lors de sa séance ordinaire tenue le 13 décembre 2021, a adopté la résolution CA21 170340 établissant le jour, l'heure du début et le lieu de chacune des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022 :

DATES
Lundi 7 février
Lundi 7 mars
Lundi 4 avril
Lundi 2 mai
Mardi 7 juin
Lundi 20 juin
Mardi 6 septembre
Lundi 3 octobre
Lundi 7 novembre
Lundi 5 décembre

Toutes les séances ordinaires se tiennent à 19 heures.

Les séances ordinaires et extraordinaires se tiendront à la salle du conseil de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, située au rez-de-chaussée du 5160, boulevard Décarie, Montréal.

Selon l'évolution de la pandémie due à la Covid-19, certaines séances pourraient se tenir en vidéoconférence seulement ou en présentiel avec public restreint.

Toute personne qui en fait la demande peut obtenir, sans frais, une copie de la résolution en communiquant avec la division du greffe à genevieve.reeves@montreal.ca

FAIT à Montréal, ce 15 décembre 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate